



COMPTE-RENDU DE CTPD – SEANCE DU 17 MAI 2011

Le 17 mai 2011 s'est tenu un Comité Technique Paritaire Départemental.

Voici un bref compte-rendu sur les principaux points abordés :

Ordre du jour	Nos votes et nos commentaires
<p>Le SIP de Chartres ➤</p>	<p>Vote de l'Union SNUI-SUD TRESOR 28 : <u>Abstention</u></p> <p>Après exposé par M. le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources (DRH), les organisations syndicales Union SNUI-SUD TRESOR Solidaires 28 et CGT FINANCES PUBLIQUES 28 ont posé une dizaine de questions précises concernant notamment les horaires d'ouverture, l'implantation du standard, la répartition et l'organisation des locaux du secteur d'assiette rattaché directement au SIP, les conditions de travail de l'accueil, etc.</p> <p>Nous n'avons pas obtenu beaucoup de réponses satisfaisantes sur ces sujets, la Direction se réfugiant le plus souvent derrière les groupes de travail du SIP pour éluder les interrogations restant en suspens.</p> <p>Nous avons particulièrement insisté sur la situation des agents de la Trésorerie de Chartres - Ville contraints de venir travailler place de la République, qui perdent leur place de parking du fait de ce déménagement forcé, et pour lesquels aucune solution de stationnement n'a été proposée.</p> <p>Malgré notre insistance, la Direction a opposé une fin de non-recevoir aux différentes propositions de l'Union SNUI-SUD TRESOR Solidaires 28, telles que : création d'une association de gestion des places de stationnement - demande de places supplémentaires au COMPA - etc. Sous prétexte que les textes ne l'obligent pas à fournir un emplacement de stationnement aux personnels placés sous son autorité, la Direction, comme elle le fait depuis maintes années, a refusé d'examiner cette situation inédite de déplacement des agents suite à la fermeture de leur poste. Elle s'est contentée de proposer comme seule solution l'inscription sur la liste d'attente ... liste déjà bien connue des collègues de la filière fiscale pour sa longueur et sa progression particulièrement lente ! Les agents transférés subiront donc cette mobilité contrainte, et devront payer de 50 à 75 euros par mois pour une place de parking dans Chartres...</p>

<p>Rectification de la déclinaison infra-départementale du PLF (agents C) dans la filière fiscale et le plan de qualification ministériel concernant la filière gestion publique ➤</p>	<p>Vote de l'Union SNUI-SUD TRESOR 28 : <u>Contre</u></p> <p>Sous ce titre à rallonge se cache une régularisation des PLF 2011 et 2012, qui se solde par le maintien provisoire d'un poste de cadre C dans la filière fiscale, et la création d'un poste de cadre A dans la filière gestion publique.</p> <p>Nous avons cependant appris au cours de la discussion que l'équivalence en emplois du transfert du recouvrement de la CFE (ex - taxe professionnelle), évaluée à 2,1 agents en 2008, n'est plus chiffrée qu'à un seul agent en 2011 ! Qui a dit qu'il n'y avait pas de gains de productivité ! ?</p>
<p>Les horaires d'ouverture dans les postes comptables de Bonneval et de La Loupe ➤</p>	<p>Vote de l'Union SNUI-SUD TRESOR 28 : <u>Abstention</u></p> <p>Sur ces résidences, les Chefs de postes ont sollicité de la DDFIP la réduction des horaires d'ouverture de leurs postes, et le bénéfice d'une demi-journée de fermeture par semaine, comme la loi les y autorisent, et ce en raison, surtout, des difficultés de gestion des moyens en personnel de plus en plus réduits.</p> <p>La DGFIP a beau prétendre qu'elle place l'utilisateur au centre de ses préoccupations ; dans les faits, la réduction des horaires d'ouverture, ajoutée à la fermeture des petits postes devient récurrente, et, au final, la « facture » au plan national s'allonge, aboutissant à l'effet strictement inverse.</p> <p><u>La préoccupation des chefs de postes en zone rurale est bien compréhensible : les missions à réaliser avec de moins en moins d'agents devient année après année de l'ordre de la « quadrature du cercle ».</u> Sauf que nos Directions risquent bien un jour de s'engouffrer derrière un raisonnement simpliste qui obéit à une logique purement comptable, et qui conduisent à réduire l'accès des usagers aux services publics.</p> <p>Commentaires de la section en exclusivité :</p> <p>La faible fréquentation souvent avancée comme argument par la DDFIP, ne semble pas du tout confirmée sur le terrain au sein des postes, bien au contraire, comme en témoignent le sentiment déjà recueilli auprès des agents lors des visites de postes que l'Union SNUI-SUD TRESOR Solidaires 28 mène actuellement dans tout le département. En effet : La crise économique sévit aussi dans les zones rurales d'Eure-et-Loir, et pousse encore davantage de nos concitoyens à se rendre au plus près de chez eux, faute de moyens de transport, pour s'acquitter de leurs contributions en espèces, et en échelonnant les paiements, opérations « espèces » de plus en plus présentes d'ailleurs, petits budgets ou budgets sinistrés obligent ! Ces brefs développements n'ont pas été avancés lors de la séance du CTPD du 17 mai 2011 (<i>CTPD antérieur aux visites de sites par la section SNUI-SUD TRESOR Solidaires 28</i>), certes, <u>mais la section reviendra plus longuement sur la question d'une montée en puissance des charges réelles de ces mêmes sites, passés d'ailleurs depuis peu « Guichets Fiscaux Uniques ».</u></p> <p><u>Une expression suivra à l'issue de la visite des postes.</u></p>

Communications et questions diverses : les organigrammes fonctionnels (« OF ») dans la DDFIP de l'Eure-et-Loir ➤

Cette pratique, qui s'inscrit dans une démarche de « **maîtrise des risques** », était déjà répandue dans la filière gestion publique et dans les postes comptables en général. Elle va être généralisée dans la filière fiscale, et vous en saurez bientôt davantage au cours des réunions de présentation des « OF » prévues par la Direction.

L'Union SNUI-SUD TRESOR Solidaires 28 a fait part de son inquiétude quant à l'utilisation de ces organigrammes fonctionnels : s'ils peuvent certes constituer un outil intéressant, le danger est qu'ils soient employés pour gérer la pénurie de personnel, mettre en cause personnellement les agents, ou, à l'instar de l'ORE, pour justifier de nouvelles suppressions de postes.

Sur l'aspect « suppressions de postes », l'Union a fait remarquer en outre que la problématique de l'affectation des tâches aux équipes allait se poser avec davantage d'acuité du fait des suppressions : En effet, si la Direction, demain, affecte telle ou telle tâche à tel ou tel agent dans le cadre des « OF », si le poste est supprimé, quelle question se poser dorénavant ? Qui fait la mission ? (bonne question ?) Qui remplace l'agent ? (bonne question ?) Les « OF » seraient-ils un nouveau dilemme, un de plus ?

La mise en place prévue pour le 31 octobre prochain devrait être l'occasion pour les Chefs de service, d'après la Direction, d'associer leurs agents à l'élaboration de ces organigrammes fonctionnels : Et vous, cher(e)s collègues, qu'en pensez-vous ?

(Question diverse, donc pas de vote sur ce point)